

## PRISE EN CHARGE DE LA SURDITÉ ET ÉDUCATION DES JEUNES SOURDS EN MAURITANIE

### INTRODUCTION

*Elisabeth MANTEAU-SEPULCHRE et  
Brigitte AUBONNET-CABROLIE<sup>1</sup>*

Après l'éducation des jeunes sourds au Bénin\* et au Burkina-Faso\*, le présent article poursuit sa présentation de la réalité actuelle dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre rassemblés lors des Etats Généraux de la Surdit  (EGS) de 2003 (B nin), 2006 (Togo) et 2011 (Burkina)\*. Nous pr sentons cette fois la situation en Mauritanie.

La R publique Islamique de Mauritanie est un pays du nord-ouest de l'Afrique, limitrophe de l'Alg rie et du Sahara occidental. Ce pays pluri-ethnique est un point de passage entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

Lors des EGS de Ouagadougou, un premier contact a  t  pris entre les repr sentants de la communaut  sourde de Mauritanie et les ONG participantes. Mamadou Alassane THIAM a expos  et analys  avec une grande pr cision la situation de son pays dans le domaine de l' ducation des personnes sourdes (voir article ci-apr s) et plaid  leur cause avec d termination. Une mission de formation des  ducateurs assurant l'enseignement aux enfants sourds a  t  demand e   OdM peu de temps apr s la tenue des EGS et le principe en a  t  accept  par l'association. Mais les  v nements internationaux ont fait obstacle   ce premier projet de coop ration. La Mauritanie est situ e en « zone rouge » par le Minist re des Affaires Etrang res fran ais qui d conseille formellement aux ressortissants occidentaux de se



\*Connaissances Surdit s, n 52

\*Connaissances Surdit s, n 54

\*Connaissances Surdit s, n 53

rendre dans le pays, pour des raisons de s curit  que tout le monde peut deviner.

Pour ne pas abandonner ce projet de coop ration, OdM a pu organiser une premi re mission, assur e par un professionnel africain   la fin de l' t  2013, aupr s des enseignants de l' cole des Sourds de Nouakchott, capitale de la Mauritanie. L'objectif de cette formation  tait de renforcer les comp tences des enseignants des  coles pour sourds en langue des signes et en didactique des disciplines. Elle a  t  r alis e par M. Balla KEITA, formateur malien en langue de signes et en didactique des disciplines, ancien directeur de l' cole des D ficients Auditifs de Bamako.   l'issue des journ es de formation, plusieurs recommandations ont  t  adopt es par les participants, dans l'objectif d'am liorer la qualit  de la prise en charge des personnes sourdes en Mauritanie.



Comme pour plusieurs autres pays de la r gion, seule une am lioration esp r e des conditions de s curit  pourra permettre de poursuivre ce travail de formation et d'appui.

### MAURITANIE : LES SOURDS FACE AUX OBSTACLES DE L'INT GRATION SCOLAIRE

*Mamadou Alassane THIAM<sup>2</sup>*

#### Education sp cialis e.

En Mauritanie, apr s deux d cennies d'introduction de l' ducation sp cialis e, force est de constater que la situation des personnes sourdes n' volue pas de fa on satisfaisante. Il y a un retard  vident qui ressort des r sultats catastrophiques de cette  ducation sp cialis e dispens e au rabais. Des enfants scolaris s dans cet univers ont un niveau extr mement bas qui ne leur permet pas d'envisager un avenir centr  sur des connaissances acquises. L'exemple de l' chec de tous les candidats sourds aux examens d'entr e en

sixième en juin 2015 est là pour rappeler aux acteurs que tout reste encore à faire.

Pourquoi cette situation en Mauritanie ? Parce que, pendant longtemps, les pouvoirs publics n'ont accordé que très peu d'importance à l'éducation spécialisée, malgré le fait que l'Etat mauritanien ait été partie prenante des déclarations de Jomtien et de Salamanque sur l'éducation spécialisée inclusive et les besoins éducatifs spéciaux. Pour illustrer ce manque d'intérêt, le pays ne compte qu'une seule institution scolaire nationale d'éducation spécialisée à Nouakchott, ce qui prive beaucoup d'enfants handicapés de l'intérieur du pays d'un accès à l'école, droit fondamental pour tout citoyen.



## Quelle formation pour les éducateurs ?

Les enseignants affectés dans cette école d'éducation spécialisée, sont en majorité très

mal formés, ou pas du tout, dans ce domaine qui requiert un bagage de connaissances pointues. Ils ne maîtrisent que de façon très rudimentaire la langue des signes. Il n'existe pas de filière de formation d'éducateurs spécialisés, ce qui fait que, souvent, les éducateurs doivent se contenter de quelques rares séminaires ou missions de formation acquis de l'étranger.

En plus, les performances de l'école sont obérées par l'absence de spécialistes, comme les orthophonistes, audioprothésistes, psychologues, pédagogues et conseillers d'éducation spécialisée. Tout est fait pour confiner l'enseignement spécialisé dans la logique d'une affaire sociale rattachée au Ministère du même nom, au lieu d'être une question éducative relevant du Ministère de l'Education nationale. **Pourtant il ne s'agit pas d'une aumône à faire aux personnes handicapées, mais d'un droit consacré par les principes universels des droits de l'homme.**

La transformation des écoles de sourds et aveugles, il y a deux ans, en Centre de formation, d'éducation et de promotion sociale des enfants en situation de handicap, pose plus de questions qu'elle n'apporte de

réponses. Avec la nouvelle configuration, toutes les catégories de handicaps sont accueillies au Centre, donnant l'impression de la création d'un ghetto, ou pire d'un asile pour enfants handicapés. Nul doute qu'une telle configuration augure de résultats encore plus catastrophiques. On se pose aussi la question de savoir si la formation d'un enfant handicapé peut précéder son éducation ? Peut-on le promouvoir socialement dans un milieu scolaire fermé comme l'est ce Centre ? La formation professionnelle, censée faire partie du cursus scolaire des enfants handicapés, est, il faut oser le dire, plus un folklore qu'un lieu d'acquisition d'un métier. Les formateurs ne maîtrisent pas la langue des signes indispensable pour qu'un sourd comprenne ce à quoi il est formé. La preuve a toujours été démontrée par l'incapacité des pensionnaires à s'insérer dans la vie active, une fois qu'ils ont quitté l'école.

## Une concertation indispensable et urgente

Pour sortir de cette situation désastreuse, il est nécessaire que les personnes handicapées, premières concernées en ce qui concerne leur avenir, soient associées au processus de décisions les concernant. Il importe aussi de rompre avec cette mentalité qui consiste à décider pour les autres sans les consulter, ni connaître leurs besoins et aspirations.

Comme le dit justement l'un des thèmes de la Journée Mondiale des Personnes Handicapées : **« Rien pour nous, sans nous »** ! En un mot, il faut repenser l'éducation spécialisée en Mauritanie. Et, dans ce cadre, l'appui des organisations des pays développés s'intéressant à la problématique du handicap est vivement la bienvenue.

1 - Elisabeth Manteau-Sépulchre est vice-présidente d'OdM (Orthophonistes du Monde) et Brigitte Aubonnet-Cabrolié est vice-présidente d'OBF (Ortho-Bénin France).



2 - Mamadou Alassane THIAM est Président de l'Association Mauritanienne pour la Promotion des Sourds (AMPS)  
e-mail :

tokosso2000@yahoo.fr